



Les soins infirmiers – une partie essentielle des soins de santé

Le point de vue de l'Association suisse
des infirmières et infirmiers (ASI) à propos de l'initiative
« La santé à un prix abordable »

Sommaire

1. Le point de vue du personnel soignant
2. Exposé de Barbara Gassmann, vice-présidente de l'ASI
3. Documentation « La société et les soins infirmiers »
4. Profil de l'ASI
5. Orientation stratégique de l'ASI

Les soins infirmiers – une partie essentielle des soins de santé

Les soins infirmiers – tout comme le diagnostic et la thérapie – font partie intégrante des soins de santé. L'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) s'engage pour des soins médicaux et infirmiers de haute qualité, adaptés aux besoins et financièrement abordables, à la portée de tous les assurés. C'est la raison pour laquelle l'ASI soutient l'initiative « La santé à un prix abordable ».

Chaque prestation médicale nécessite par la suite des soins infirmiers appropriés. Après le diagnostic et la thérapie mise en place, les soins constituent le troisième élément du traitement. Que ce soit à l'hôpital ou à domicile, les soins infirmiers ont une fonction primordiale pour la réussite du traitement. Les prestations de soins des proches en font également partie. Ces derniers permettent au système de santé suisse d'économiser chaque année quelque 12 milliards de francs. Bien que ce soient les effets cumulés du diagnostic, de la thérapie et des soins qui permettent au traitement d'aboutir, on n'attribue pas suffisamment d'importance aux prestations soignantes professionnelles ou bénévoles. Au contraire: les coûts croissants des soins sont volontiers rendus responsables de l'augmentation annuelle des primes d'assurance. Les caisses-maladie refusent souvent les contributions obligatoires pour les soins, même lorsqu'il est prouvé que ceux-ci sont nécessaires. Quant aux proches qui soignent un malade (soignants « naturels »), ils sont pénalisés plutôt que récompensés, puisqu'ils doivent, de plus, trouver une solution pour la prise en charge en période de vacances.

L'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) s'engage fermement pour une évaluation équitable des prestations de soins professionnelles et bénévoles. Notamment parce que les soins doivent être accessibles et abordables pour tous les assurés. L'initiative dont il

est question ici offre la possibilité de poser les jalons appropriés au sein du système de santé suisse.

Concentration des ressources financières et en personnel

L'ASI revendique des soins infirmiers de haute qualité, adaptés aux besoins et financièrement abordables. Cette initiative permet à la Confédération de corriger les erreurs du passé grâce à une coordination ciblée entre les cantons et de réaliser ainsi des économies considérables au niveau des frais d'investissement et de fonctionnement.

Les investissements destinés à l'infrastructure de la médecine de pointe sont très élevés et nécessitent par conséquent une exploitation adéquate. De plus, seuls des soignants bien formés et expérimentés seront en mesure de garantir les soins de qualité nécessaires. Il est donc judicieux que ces prestations soient concentrées en des lieux pouvant garantir une exploitation raisonnable. En concentrant les moyens financiers et en personnel, il sera possible de réaliser à long terme des économies qui seront disponibles pour mettre en place l'offre de prestations soignantes nécessaires ainsi que pour soutenir et encourager les soignants naturels.

Un effet similaire peut être attendu de l'obligation de la Confédération de coordonner les planifications sanitaires des cantons. Des doublons pourront ainsi être évités. Parallèlement, la Confédération pourra viser une meilleure perméabilité entre les traitements institutionnels et les traitements ambulatoires. Cela permettra de prendre davantage en compte les proches, les amis ainsi que le médecin traitant du patient. La maladie ne sera plus un phénomène isolé, elle sera traitée en tenant compte de l'environnement personnel. Certains problèmes, tels que l'isolement social avec ses conséquences négatives, pourront ainsi être évités.

Des critères d'admission clairs et un contrôle de la qualité

L'objectif d'offrir des soins de haute qualité et adaptés aux besoins pourra être atteint au moyen d'une réglementation d'admission claire et uniforme des prestataires – par exemple les hôpitaux ou les organisations de soins à domicile ou les professionnels indépendants – ainsi que par un contrôle efficace de la qualité. Là aussi, l'initiative permet de poser les jalons qui s'imposent. Les institutions ainsi que les professionnels indépendants peuvent ainsi être obligés d'introduire des instruments de mesure de qualité. Il ne sera plus possible d'essayer de réduire les coûts en remplaçant le personnel qualifié par du personnel auxiliaire. On encouragera plutôt le développement d'offres de soins novatrices.

Un financement équitable

Le système de santé a besoin de plus de moyens. L'actuel système de primes ne permet pas de garantir un financement socialement acceptable. Le passage à un système de primes en fonction du revenu est une solution possible dans ce contexte. Les familles et les personnes socialement défavorisées seront déchargées, sans que l'accès aux soins de santé leur soit refusé. Les soins infirmiers doivent demeurer une prestation accessible et abordable pour tous grâce à l'assurance-maladie obligatoire. Par ailleurs, les soignants naturels doivent enfin être déchargés.

En revanche, une assurance – soins pour les plus de cinquante ans, financée par des primes supplémentaires, est totalement impensable. D'une part, on enterrerait ainsi le principe de solidarité, d'autre part on toucherait une tranche de la population qui prodigue aujourd'hui l'essentiel des soins bénévoles. Si rien n'est fait actuellement pour encourager de telles prestations, il n'y a pas lieu de créer des obstacles supplémentaires. Ce serait un signe déplacé dont les conséquences seraient fatales pour l'ensemble du système de santé.

Pas d'alternatives en vue

L'initiative présentée poursuit des objectifs qui vont dans le sens des principes de base de l'ASI. Elle élimine de graves faiblesses et veille à ce que des soins de haute qualité demeurent accessibles à tous. Il n'existe pour l'heure pas d'alternatives n'entraînant pas de conséquences négatives graves. Il est clair toutefois que le travail de l'ASI ne s'arrête pas là, même si l'initiative est acceptée. Il s'agit ensuite de participer à l'application des contenus sur le plan légal et de garantir que les soins infirmiers seront évalués et financés de manière équitable en tant que partie intégrante et essentielle du système de santé, au même titre que le diagnostic et la thérapie. Le vote de l'initiative ne représente que le premier pas.

Renseignements complémentaires

Barbara Gassmann, vice-présidente ASI Suisse, 031 388 36 36

Elsbeth Wandeler, responsable du département politique

professionnelle, ASI, 031 388 36 34